

## RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE du 13 février 2009

Nombre de Conseillers  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 9 + 5 pouvoirs

L'An deux mil neuf

Le Vendredi 13 février – dix neuf heures trente

Date convocation du Conseil Municipal 5 février 2009

Le Conseil Municipal de la Commune de LIGNY-LE-RIBAULT dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Maire.

**PRESENTS** : M. Patrick LEBEL, Mme Michèle CORMERY, M. Laurent MULOT, M. Olivier GRUGIER, M. Stéphane GASTAT, M. Eric COQUERY, Virginie VEIRIER-MELIN, Mme Diane NAUDIN – **Conseillers Municipaux.**

**ABSENTS EXCUSES** :, M. Dominique DURANT des AULNOIS (donne pouvoir à Michèle CORMERY), Mme Claire GAUFROY-MINIERE (donne pouvoir à M. Gilles LANDRÉ de la SAUGERIE, Maire), Mme Brigitte VANDEVILLE (donne pouvoir à M. Patrick LEBEL), M. Bertrand BOISMOREAU (donne pouvoir à M. Olivier GRUGIER), M. Jean-Marie THEFFO (donne pouvoir à M. Laurent MULOT), Stéphane SABATIER,

Conformément à l'Article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, est élu secrétaire : Monsieur Patrick LEBEL.

### **GARDERIE PERISCOLAIRE :**

Monsieur GRUGIER commente le compte-rendu de l'assemblée générale de la garderie périscolaire et signale qu'il a rencontré la Vice-présidente Madame DEIS qui lui a fait part des difficultés financières rencontrées. Avec les changements d'horaires de l'école, de moins en moins d'enfants sont inscrits à la garderie.

Quelques décisions seront prises au cours de la réunion de l'Association le mardi 17 février ::

- Réduction des heures d'animation du personnel les lundis après-midi et vendredis après-midi.
- Ouverture de la garderie du mercredi aux enfants non scolarisés à l'école de Ligny-le-Ribault

En ce qui concerne le mercredi, le prix de revient est trop élevé et il y a trop peu d'enfants.

Messieurs COQUERY et LEBEL font remarquer que le coût des achats de matériel est très important pour cette année.

Monsieur LEBEL s'interroge pour savoir si une garderie parentale ne pourrait pas être créée.

Monsieur le Maire souligne que beaucoup d'efforts sont faits par la Commune pour assurer les services de garderie périscolaire et de cantine.

Il demande également à Monsieur GRUGIER de suivre de près les comptes de la garderie et signale qu'une petite augmentation chaque année serait judicieuse pour les tarifs de la garderie.

La garderie se trouvant en difficulté, Monsieur le Maire a fait personnellement une avance de trésorerie. Madame GROENINCK, trésorière de la garderie périscolaire, est venue le remercier.

Monsieur le Maire indique que d'après ses calculs et les données actuelles, la subvention 2009 ne saurait être inférieure à 7500€. Sur sa proposition, le Conseil Municipal, moins deux abstentions, décide de verser rapidement une avance d'un montant de 2.500 € sur la subvention 2009, pour faire face aux charges salariales du 1<sup>er</sup> trimestre 2009.

.../...

**PAYS SOLOGNE VAL SUD - RETRAIT DE LA COMMUNE DE COULLONS DU SYNDICAT MIXTE :**

Vu les articles L.5211-19, L.5212-29 et L.5721-6-2 du Code Général des Collectivités Territoriales définissant les conditions de retrait d'une commune d'un syndicat mixte fermé ;

Vu les statuts du Syndicat Mixte du Pays Sologne Val Sud révisés le 11 octobre 2001 et en particulier l'article 1 portant sur les membres composant le dit syndicat ;

Vu le courrier reçu le 28 janvier 2009 informant le Pays Sologne Val Sud de la volonté de la Commune de Coullons de quitter le syndicat mixte ;

Vu la délibération n°09.01 adoptée à l'unanimité par le comité syndical du Pays Sologne Val Sud le mardi 3 février 2009 à Marcilly-en-Villette ;

Le Conseil Municipal se prononce favorablement pour le retrait de la Commune de Coullons, du syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud à compter de 2010 et, prend acte de la modification des statuts du syndicat mixte du Pays Sologne Val Sud suite au retrait de cette Commune.

**AUGMENTATION DU TARIF DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT à COMPTER DU 1<sup>er</sup> AVRIL 2009 :**

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et de Monsieur Laurent MULOT, Adjoint chargé du service de l'eau et de l'assainissement,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide une augmentation du tarif du m<sup>3</sup> d'eau potable et d'assainissement au 1<sup>er</sup> Avril 2009 comme suit :

- Consommation de 0 à 200 m<sup>3</sup> : 0,763 € le M<sup>3</sup> ;
- Consommation de 200 à 500 m<sup>3</sup> : 0.709 € le M<sup>3</sup> ;
- Consommation de 500m<sup>3</sup> et plus : 0.677 € le M<sup>3</sup> ;
  
- Assainissement : 0.86 € le M<sup>3</sup>.

Les taux des taxes LOIRE-BRETAGNE applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2009 sont les suivants :

- Taux pollution domestique : 0.220 € le M<sup>3</sup> ;
- Taux Réseau de Collecte : 0.170 € le M<sup>3</sup>.

**CENTRE REGIONAL DE LA PROPRIETE FORESTIERE D'ILE de France (C.R.P.F.) :**

Suite à un courrier reçu en date du 21 janvier dernier par cet organisme qui va élaborer un schéma de desserte forestière du Pays Sologne Val Sud, Monsieur le Maire signale qu'il a reçu les dirigeants et qu'une étude basée sur le volontariat consistera à établir un état des lieux des chemins forestiers et à proposer des projets d'amélioration et/ou de création de desserte forestière, mais également des places de dépôt. Les projets inscrits dans ce dossier pourront bénéficier d'aide de l'Europe et de l'Etat, jusqu'à 70% du coût des travaux H. T.

Il propose que Messieurs Eric COQUERY et Dominique DURANT des AULNOIS soient les rapporteurs de ce projet.

.../...

.../...

**RASED :**

(Le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficultés) est une structure de l'Education Nationale dont le rôle est d'aider les élèves des écoles maternelles et élémentaires qui rencontrent d'importantes difficultés dans leur vie scolaire, ou dans leur apprentissage.

Monsieur le Maire fait part du courrier reçu le 22 décembre 2008.

Le RASED de La Ferté-Saint-Aubin intervient sur notre Commune pour 8 enfants (14 demandes). A compter de la rentrée 2009 l'Education Nationale souhaite supprimer 1/3 des postes d'enseignants spécialisés RASED (3000/9000). Monsieur le Maire déplore une telle mesure qui pénaliserait en particulier les écoles rurales. Il rappelle qu'il tenait à informer le Conseil Municipal de cette prévisible disposition.

**Monsieur LE MAIRE** fait part du Plan de Relance annoncé par le Gouvernement. Il estime que celui-ci pourrait également concerner les Communes Rurales.

Il fait part de la circulaire reçue du Ministère de l'Intérieur sur la Mesure du Plan de Relance relative au versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA (FCTVA). Si les Communes s'engagent à faire d'importants travaux, le FCTVA au titre de 2008 pourrait être versé en 2009. Un contrat d'engagement serait signé avec Monsieur Le Préfet dès lors que les investissements 2009 seraient supérieurs à ceux de 2008.

Il propose au Conseil Municipal de retenir les demandes de subvention émanant de :

- CAUE (220 €)
  - SPA Refuge de Chilleurs-aux-Bois (0.30 € par habitants) soit 389.40 €.
- En ce qui concerne la SPA, Monsieur LEBEL vote contre.

**SMIRTOM** : Il informe le Conseil Municipal que le marché des poubelles à couvercle jaune (emballages creux) a été passé :

pour un minimum de 4000 poubelles 93.366 € H.T.  
pour un maximum de 11000 poubelles 349.331 € H.T.

Il signale que la Mairie d'Olivet a adressé deux courriers en date du 24 décembre 2008 et du 20 janvier 2009 concernant une participation aux frais de scolarité, en maternelle, de l'enfant Fantine MONGELLA pour l'année 2007/2008 et 2008/2009. Le Conseil Municipal estime que l'école de Ligny peut accueillir cet enfant et n'est pas d'accord pour régler ces frais.

Il informe le Conseil Municipal que la Gendarmerie vient régulièrement faire état des faits relevés dans le village.

Il demande aux Conseillers Municipaux d'examiner le Compte Administratif qui leur a été remis et fait part de sa crainte au niveau des attributions de l'Etat pour l'année 2009.

Il signale que la mise en révision du P.L.U. va débiter. Le coût s'élèvera à environ 50.000 € et la Commune ne percevra qu'une subvention de 6500 €.

La séance est levée à 21 heures 10, les Membres présents ont signé le procès-verbal.